

CONFERENCE MINISTERIELLE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE  
SUR LES TRANSPORTS MARITIMES

SIÈGE : ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

MÉMORANDUM INTERNE

DE : MONSIEUR BERNARD GOHIBI 41

---

A : MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL

---

SUJET : RESUME DU RAPPORT SUR LA DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS  
EN AFRIQUE.

---

DATE : 8 FEVRIER 1986

---

Les notes ci-après résument le Rapport cité en objet et établi en 1985 par Monsieur MOUSTAPHA OULD KHALIFA du Corps Commun d'Inspection sous la Cote JIU/REP/85/4 :

I- OBJECTIFS GLOBAUX DE LA DECENNIE

1- "La conception et l'élaboration du Programme de la Décennie traduisent le desir de promouvoir un développement socio-économique endogène et autosuffisant par la mise en place de services de transports et de communications appropriés, fiables et peu coûteux, indispensables au développement de l'agriculture, de l'industrie et des échanges intra-africains" (paragraphe 1 à 19).

2- Pour parvenir à ce résultat, la stratégie de la Décennie a fixé les objectifs suivants (paragraphe 20) :

.../...

- 2-1 Promouvoir l'intégration des infrastructures des transports et communications en vue d'accroître les échanges intra-africains ;
- 2-2 Assurer la coordination des différents systèmes de transports en vue d'accroître leur efficacité ;
- 2-3 Désenclaver les pays sans littoral et les régions isolées ;
- 2-4 Harmoniser les réglementations nationales et réduire au minimum les barrières physiques et non physiques dans le but de favoriser le mouvement des personnes et des biens ;
- 2-5 Stimuler l'utilisation des ressources locales humaines et matérielles, la standardisation des réseaux et des équipements, la recherche et la vulgarisation des techniques adaptées au contexte africain dans la construction des infrastructures des transports et des communications ;
- 2-6 Favoriser une industrie africaine dans le domaine des équipements de transports et des communications ;
- 2-7 Mobiliser pendant la Décennie les moyens techniques et financiers requis pour promouvoir le développement et la modernisation des infrastructures des transports et des communications en Afrique ;
- 2-8 Restructurer le secteur des transports pour permettre aux échanges de l'Afrique avec le reste du monde de s'effectuer dans les conditions les meilleures pour le continent.

## II- PRIORITES DE LA DECENNIE

### 1- Ordre de priorité des projets

- a)
  - i) projets régionaux ;
  - ii) projets sous-régionaux ;
  - iii) projets nationaux ayant un impact régional ou sous-régional ;
- b) Projets en faveur des pays les moins avancés, des pays enclavés, des pays nouvellement indépendants, pays insulaires et pays en première ligne ;
- c) Projets concernant les autres pays.

### 2- Objectifs de la Première phase de la Décennie

- a) Le programme de la Décennie a été scindé en deux phases :
  - 1ère phase : 1980 - 1983 ;
  - 2ème phase : 1984 - 1988.
- b) Etant donné que de nombreux programmes financés aussi bien par les Gouvernements africains eux-mêmes que par des sources bilatérales et multilatérales extérieures étaient déjà en cours d'exécution, il a été décidé que la première phase de la Décennie serait consacrée à :
  - la poursuite de la réalisation des projets existants ;
  - la réalisation de projets déjà identifiés mais non encore financés ;
  - L'identification de nouveaux projets.

### III- MECANISME INSTITUTIONNEL

#### A. Rôle de la CEA

##### 1- Mission proprement dite

La CEA étant l'organisme directeur de la Décennie, les responsabilités suivantes lui ont été attribuées (cf. Stratégie globale, par. 111) :

- a) coordination et mise en oeuvre des activités préparatoires pour l'élaboration et la mise au point définitive de la stratégie et du programme de travail de la décennie ;
- b) coordination et surveillance de la planification et élaboration de chacun des projets figurant dans le programme pour la Décennie ;
- c) aider le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies à mobilier les ressources en vue de l'exécution du programme de la Décennie ;
- d) surveillance et évaluation de l'exécution réelle de ces projets par des "agences d'exécution" faisant ou ne faisant pas partie du Système des Nations Unies ;
- e) présentation d'un rapport annuel à l'Assemblée Générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés pour l'exécution du programme pour la Décennie.

.../...

La charge de mener à bien ce programme est confiée à la Division des Transports, des Communications et du Tourisme de la CEA (ICTD) et à l'Unité de Coordination de la Décennie, créée à l'intérieur de cette Division grâce à des financements extra-budgétaires (PNUD) essentiellement).

## 2- Observation critique

L'Inspecteur note cependant dans son Rapport que l'action du Secrétariat de la CEA a été handicapée par le niveau des vacances de poste au sein de la Division et de l'Unité de coordination de la Décennie (paragraphe 27 et 28).

Il met par ailleurs l'accent sur le fait que la capacité du personnel de la Division et de l'Unité de coordination d'exécuter leur programme de travail a été également affectée par le manque de matériel et de fournitures adéquats et la qualité des services de soutien centraux fournis par le Secrétariat de la CEA (paragraphe 29).

## B. Rôle des Gouvernements africains

- Le but principal de la stratégie de la Décennie doit être, entre autres, la coopération entre les Etats africains en matière de transports et communications ;
- Au delà des mécanismes sous-régional et régional pour la mise en oeuvre de la Décennie, il est recommandé aux Gouvernements africains de créer leurs propres mécanismes au niveau national ;
- Enfin, la stratégie engage la responsabilité des Etats pour la mobilisation des ressources financières qui devront être recherchées tout d'abord au niveau national.

C. Rôle du PNUD

Dans son rapport, l'Inspecteur met un accent particulier sur l'assistance multiforme, qualitative et efficace du PNUD tant au plan financier qu'au plan technique, notamment :

- financement des projets de preinvestissements et d'assistance technique ;
- appui aux activités de coordination de la CEA ;
- financement des études d'élaboration de la stratégie et du programme de la première phase ;
- financement de la mise en place de la cellule de planification et de coordination de la Décennie.

D. Rôle des Agences Spécialisées

- Pour mener à bien l'exécution de la Décennie, la stratégie globale a prévu que la CEA fasse appel à la coopération de toutes les organisations des Nations Unies concernées, de l'OUA et des organisations régionales et sous-régionales africaines par le truchement d'un Comité de Coordination Inter-institutions ;
- Le Comité a jusqu'ici tenu plusieurs réunions qui ont permis l'instauration d'un climat de responsabilité collective des agences vis-à-vis de la Décennie : coordination des actions, planification en commun de la ventilation des fonds, etc...

.../...

IV- EXAMEN DES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE

(paragrapnes 46 à 69)

L'Inspecteur note dans son Rapport que la lère phase de la Décennie a connu un succès relatif. Cet état de fait serait dû essentiellement aux causes suivantes :

- a) les objectifs de la décennie ne s'accordent pas toujours avec les objectifs nationaux ;
- b) l'ampleur du programme de la décennie (tous les projets nationaux et régionaux de transports et communications) ;
- c) le déséquilibre entre les projets gouvernementaux ;
- d) la confusion entre projets de la décennie et projets figurant dans les plans nationaux ;
- e) le déphasage préjudiciable entre le financement des projets et la mobilisation des ressources conséquentes : le soutien massif attendu de la communauté internationale ne s'est pas manifesté ; sans oublier par ailleurs l'insuffisance des ressources financières au niveau national.

V- RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

1- Mettre en place :

- a) soit une structure institutionnelle autonome régionale ou sous-régionale chargée de la mobilisation du financement et de l'exécution des projets et agissant au nom des Etats membres ;

.../...